CHAMIGNY

PRÉVENTION FEUX DE FORÊT

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence ! Il suffit parfois d'un mégot pour démarrer un incendie !

Pour limiter les feux de forêt, restez vigilants et responsables. Voici quelques conseils simples à respecter :

- Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers
- Ne jetez pas vos mégots par la vitre de votre véhicule
- N'allumez ni feu ni barbecue aux abords des forêts
- N'utilisez pas de matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, poste à souder, etc.)

Si vous constatez un départ de feu, ayez le réflexe d'appeler le **18** ou le **112**.



MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny